

**DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES RIVERAINS DES SITES SEVESO,
L'UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL,
L'ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LUBRIZOL
T É M O I G N E N T .**

à **Madame la Députée**

Monsieur le Député

Madame la Sénatrice

Monsieur le Sénateur

*13 OCTOBRE 2022 : TOUS RÉSILIENTS FACE AUX RISQUES
OU PRÉPAREZ VOUS AU PIRE PLUTÔT QUE DE L'ÉVITER !*

**A LA CULTURE DU RISQUE LE 13 OCTOBRE,
NOUS PRÉFÉRONS DISCUTER AVEC VOUS
LE 12 OCTOBRE DE LA CULTURE DE LA
SÉCURITÉ.**

Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, Député(es) et Sénatrices(eurs)

Vous le savez sans doute, le gouvernement nous invite à une grande journée de la résilience face aux risques naturels et technologiques le 13 octobre prochain. Cette journée a pour but de sensibiliser les populations face à des dangers souvent bien présents dans le but de se préparer à ceux-ci.

Les risques naturels étant parfois difficiles à prévoir et anticiper, nos associations de défense des riverains et de victimes de Lubrizol se concentreront sur l'industrie, et tout particulièrement sur les ICPE et sites SEVESO.

Répartis sur tout le territoire, certains sites comme AZF ou LUBRIZOL laissent un goût amer à celles et ceux qui ont vécu malgré eux la violence de ces catastrophes. Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs a-t-on déclaré. Une ambitieuse déclaration qui malheureusement n'est pas suivie d'effets.

En 2021, 78 accidents et 6 accidents « majeurs » ont été recensés en France sur des sites Seveso. Le réchauffement climatique inquiète pour les prochaines années. L'augmentation attendue des incendies pourrait accentuer les risques d'accidents sur ces sites sensibles.

La culture de la sécurité, obligeant les industriels à se mettre en conformité avec la réglementation doit encore se développer pour agir en amont avant l'accident.

Mais est-il raisonnable de ne miser que sur la résilience ? La vraie réponse est d'intervenir en amont, là où la catastrophe veille, là où il est encore temps de la tuer dans l'œuf ?

Depuis de longues années, de nombreuses associations de défense des riverains alertent les services de l'État en pointant de nombreuses entreprises qui font fi de la réglementation.

En effet, malgré des normes de sécurité et environnementales strictes, des contrôles répétés, certains établissements ne les respectent pas. Pour certains récidivistes de la « mise en danger d'autrui » et de « pollutions chroniques », les mises en demeure prononcées pour donner suite aux passages des inspecteurs de la DREAL ne sont que pures formalités dont ils n'ont que faire. Et pour quelles raisons ? La réponse est simple : l'impunité !

En effet, comme l'ont été mis en évidence de nombreux articles de presse, reportages TV, témoignages de différentes associations, les AMENDES et SANCTIONS sont quasiment INEXISTANTES ou DÉRISOIRES, les cas de poursuites sont excessivement rares. Ces entreprises parfois au potentiel extrêmement dangereux préfèrent tout bonnement payer des astreintes journalières en se cachant très souvent derrière l'argument qu'ils imposent « l'économiquement acceptable ». Au diable les risques pourvu que le business tourne à moindre frais. Elles brassent cependant, pour certaines d'entre-elles, des centaines de millions d'euros, parfois même des milliards, mais ne sont punies que de quelques milliers d'euros. Aucune fermeture administrative n'est de plus prononcée ce qui leur permet de poursuivre leurs activités « hors la loi » sans le moindre risque financier.

Elles continuent de fait à mettre en danger la vie des salarié(e)s, des habitant(e)s et l'environnement.

La seule réponse du gouvernement serait d'apprendre à la population de se mettre la tête sous l'oreiller en cas d'explosion !

Déjà, suite à la catastrophe de LUBRIZOL, Christophe BOUILLON, alors député chargé de la commission d'enquête parlementaire, avait suggéré dans sa proposition de loi n° 2772 du 20 mars 2020 de sévir sur ce point (jamais mise à l'ordre du jour). En effet, les amendes actuelles tournent en moyenne autour de 1.500 €. Celui-ci proposait de les passer à 150.000 euros, ce qui est à nos yeux, pour certaines structures, encore loin d'être dissuasives... Un pourcentage du chiffre d'affaires serait plus adapté. Cette lacune de la loi fait, chaque jour, se rapprocher une future catastrophe.

A plusieurs reprises, des associations, la coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso, celles des victimes de Lubrizol ont été entendues par la commission Sénatoriale à ce sujet, par le ministère de l'écologie. Pourtant, rien n'a bougé.

Autre exemple : le 5 septembre dernier le Sénateur Yannick VAUGRENARD s'est une nouvelle fois adressé au préfet de Loire Atlantique et du Ministre de la transition écologique au sujet de l'entreprise YARA à Montoir de Bretagne, qui malgré le fait qu'elle soit sous le coup du plan de surveillance renforcé imposé par le ministère de l'écologie le 1er juillet 2021, continue de polluer les eaux, l'air et les sols. Les propos insolents du président de YARA France, tout comme ceux du directeur du site de Montoir de Bretagne, visant à se faire passer pour les victimes d'un "acharnement administratif" ne sont plus tolérables.

La fuite d'un réservoir d'acide sulfurique révélée le 8 septembre est une preuve supplémentaire de l'état obsolescent des installations et de l'urgence de les remettre en bon état quitte à arrêter l'usine provisoirement si besoin.

Il est urgent d'agir et de changer les règles et de modifier les comportements.

Mieux que la résilience, il y a l'anticipation par la dissuasion.

Celle-ci a fait ses preuves sur nos routes, pourquoi le monde de la chimie échapperait-il à la règle ? Attendez-vous patiemment des centaines de victimes à cause d'une entreprise identifiée à de multiples reprises comme non respectueuse de la réglementation, pour faire évoluer les choses ?

Nous vous proposons d'en discuter et d'échanger ensemble devant l'Assemblée nationale le mercredi 12 octobre 2022 entre 10h 00 et 17h 00.

Nous avons choisi d'être présent(e)s la veille de cette journée, car nous préférons être « prévoyants », plutôt que « résilients » face aux risques technologiques.

Ensemble, nos associations, des représentant(e)s de la coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso, associations de victimes de Lubrizol, de riverains de sites SEVESO venu(e)s de différents départements seront présents pour tenter de vous convaincre d'une flagrante et dangereuse vérité.

Elles émettent une nouvelle fois le vœu que l'ensemble des élu(e)s rejoigne dans leur mobilisation ceux qui le sont déjà pour faire progresser ce dossier dans l'intérêt des salariés, des habitants et de l'environnement.

Les salariés doivent pouvoir exercer leurs fonctions en toute sécurité, les habitants doivent être assurés que leur santé et leur qualité de vie sont respectées, la dégradation de l'environnement doit cesser au plus vite.

Vous seuls avez les clés pour changer les choses (*vous avez été élu(e)s aussi pour ça*) et agir pour un monde meilleur ou le risque pourrait sans problème être réduit. Faut-il en avoir la volonté. Nous sommes persuadés que nous y travaillerez.

Nous comptons donc sur votre présence.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, nos salutations distinguées.

A _____, le _____ 2022

Signatures d'associations



UNION DES VICTIMES
DE LUBRIZOL

Association
Plus Jamais Ça ni ici ni ailleurs
Croix de Pierre
TOULOUSE



**COORDINATION
NATIONALE DES
ASSOCIATIONS
RIVERAINES DES
SITES SEVESO**